

# CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2020

Présents : Jonathan ARANDA, Carine BOISSY, Pascale CHASSERIAUD, Christophe COGNET, Fabienne DEGRAVE, Fabienne FERRAN, Ludivine GRESSIER, Pascale LABEDENS, Françoise LERDA, Joël PERISSE, Jean-Claude PONCE, Danièle POUEYMIDANET, Damien SABATHE, Franck SCHERRER.

Excusé : Jean- Marie LE LAY ayant donné son pouvoir à Pascal CHASSERIAUD.

Secrétaire de séance : Danièle POUEYMIDANET

## 1- Vote des indemnités des élus

Mme le Maire informe que le montant des indemnités de fonction des élus est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice 1027 brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité.

En application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes sont tenues d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.

Pour les communes de 500 à 999 habitants, les taux maximaux sont les suivants :

- l'indemnité de maire est de 40,3 % de l'indice 1027 brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit une indemnité brute de 1567,42 € ;
- celle des adjoints est de 10,7 %, soit une indemnité brute de 416,16 €.

Pour la commune de Pujo, cela représente une enveloppe budgétaire de 28 796 €.

Après avoir lu la délibération fixant les indemnités, Madame le Maire propose de baisser son taux d'indemnités à 38 % et celui des adjoints à 8,3 %. Elle sort pour que le conseil vote sa demande de baisse d'indemnité.

L'indemnité est votée : 14 voix pour, 1 abstention.

Madame le maire revient, les adjoints sortent.

L'Indemnité des adjoints est votée : 13 voix pour, 2 abstentions.

L'indemnité des conseillers délégués qui seront désignés plus tard est fixée à 2% et votée à l'unanimité.

## 2- Délégations du conseil municipal au Maire

Afin de ne pas convoquer le conseil municipal pour certaines décisions, Madame le Maire lit les délégations et les sommes autorisées qu'elle pourra respectivement décider et signer. Le conseil municipal demande à revoir la somme afférant aux véhicules endommagés et décide de la porter à 2 000 € au lieu de 1000 €.

Les délégations sont votées à l'unanimité.

### **3- Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire informe que la taxe d'habitation est amenée à disparaître sauf pour les résidences secondaires. Le conseil municipal doit délibérer pour décider des taux d'imposition 2020 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et sur celle des propriétés non bâties (TFNB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'augmentation des taux d'imposition à l'unanimité :

- TFPB : 6,15 % au lieu de 6,12 %
- TFNB : 36,50% au lieu de 36,42 %

### **4- Modification des statuts du syndicat d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Tarbes Nord**

Madame le Maire informe de la modification des statuts du SIAEP qui devient le syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) du fait de l'adhésion de six communes de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote favorablement à cette modification.

### **5- Désignation des délégués aux différents syndicats et organismes**

Madame le Maire indique qu'il convient de désigner des délégués pour certains syndicats et organismes. Après avoir demandé aux conseillers municipaux de se positionner sur ce sujet, les représentants du Maire sont les suivants :

- Gestion de l'Echez et des Canaux : Titulaire : Jonathan ARANDA    Suppléant : Damien SABATHE
- SMAEP : Titulaire : Fabienne FERRAN    Suppléant : Joël PERISSE
- Syndicat départemental d'électricité : Titulaire : Françoise LERDA    Suppléant : Christophe COGNET
- GRDF : Pascale LABEDENS
- Sécurité, défense : Jean-Marie LE LAY

### **6- Délégation de signature**

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, Madame la Maire propose au conseil municipal de donner délégation de signature aux adjoints pour les documents budgétaires et actes administratifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **7- Désignation des délégués**

Madame la Maire souhaite nommer des délégués aux fonctions. Elle propose :

- Françoise LERDA déléguée aux démarches pour les diverses demandes de subventions ;

- Christophe COGNET délégué à la gestion de l'eau et des inondations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

## **8- Désignation des représentants à la commission communale des impôts directs (CCID)**

Madame la Maire informe que la Direction départementale des finances publiques demande à chaque commune de désigner 24 personnes pour former la commission communale des impôts directs.

12 personnes sur 24 seront retenues par le Directeur des finances publiques pour être commissaires de cette instance.

Madame le Maire propose une liste de 24 personnes dont certaines issues du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, la liste est constituée.

## **9- Mise en place des commissions communales**

Madame la Maire propose la mise en place de commissions de travail qui seront présidées par le Maire et/ou les adjoints.

Voirie – Urbanisme : Joël, Fabienne F., Pascal, Jonathan

Sécurité – Travaux : Joël, Françoise, Jonathan et Pascal

Communication : Danièle, Carine, Fabienne D., JM, Ludivine.

Vie Locale : Danièle, Fabienne D., Fabienne F., Carine, JM, Ludivine, Christophe.

## **10- Questions diverses :**

- ✓ Distribution des masques.

Mme le Maire informe que les conseillers départementaux, Isabelle LAFOURCADE et Bernard POUBLAN nous ont apporté 700 masques offerts par le conseil départemental.

Elle ajoute que la commune a également commandé 700 masques auprès de la communauté de communes Adour Madiran (CCAM).

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de distribuer une information dès le lendemain aux habitants leur demandant de venir les chercher. Les conseillers se déplaceront chez les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Mme le Maire propose de réaliser le tract d'information pour qu'il soit prêt le lendemain et distribué le même jour.

Distribution des masques à la salle multi-activités : lundi 8 juin et mardi 9 juin : de 17h 30 à 19h 30.

Le restant sera distribué par la secrétaire, Sandrine GRANGET-PEYRET, à l'annexe-mairie du lundi au vendredi de 14h à 17h30.

✓ Location de la salle

Mme le Maire informe que des personnes souhaitent louer la salle multi-activités fin août et septembre. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'attendre le prochain point COVID de fin juin pour se prononcer sur le sujet.

✓ Travaux de la rue de l'Eglise

Mme le Maire informe que les trous ont été rebouchés dans cette rue en attendant la deuxième tranche des travaux fin semestre 2020 (enfouissement des lignes électriques et téléphoniques).

✓ Réouverture de l'école

Carine BOISSY indique que peu d'élèves se trouvent en classe depuis sa réouverture. Les enfants apportent leurs repas car le mode de restauration collective n'a pas réouvert.

✓ Containers verre

Fabienne FERRAN évoque la problématique du container à verres souvent plein. Elle indique également que des personnes laissent leurs sacs remplis de verre par terre sans prendre la peine de les insérer dans le container. Il est envisagé de demander un deuxième container à la CCAM.

✓ ORANGE cherche un propriétaire terrien pour installer une antenne téléphone.

✓ L'APAVE

Joël PERISSE informe que l'APAVE, organisme de maîtrise des risques, a fait le tour des installations électriques des bâtiments communaux : quelques travaux doivent être réalisés : hangar communal, mairie-école.

✓ Achat de matériel

Joël PERISSE informe de l'achat futur de matériel : roto-fil, perceuse, chargeur de batterie, visseuse-dévisseuse.

✓ Coupe de bois

L'organisme national des forêts (ONF) est venu couper 100 stères de bois tombés lors des inondations de décembre 2019. Le bois est coupé à 2 mètres. Il conviendra de se renseigner pour procéder à sa vente.

La séance se termine à 22h30.